



Ce programme est financé conjointement par l'Union européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et Développement

FICHE INFO ●●●

THAMM plus

Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord

LE CONTEXTE

Dans les pays nord-africains de coopération que sont l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, la forte croissance démographique ainsi que l'écart entre les qualifications professionnelles et les besoins des marchés du travail ont un impact négatif sur la situation économique, entraînant un manque de perspectives d'emploi. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette situation. La migration de travail joue donc un rôle crucial dans ces trois pays, avec environ dix pour cent de la population vivant à l'étranger.

Une migration professionnelle équitable et sûre contribue au développement des pays d'origine. Par exemple, les jeunes migrent vers l'Allemagne où ils peuvent acquérir de nouvelles compétences en suivant une formation ou en travaillant, ce qui améliore leur employabilité. Les pays partenaires bénéficient ainsi de nouvelles perspectives d'emploi pour leur population, du transfert de connaissances par les migrant.e.s de retour et de l'engagement de la diaspora. De plus, des partenariats sont établis, notamment avec le secteur privé allemand. En tant que pays d'accueil, l'Allemagne tire profit de l'occupation des postes vacants.

OBJECTIF

Le projet THAMM Plus vise à ancrer durablement la migration de la main-d'œuvre axée sur le développement et les besoins entre l'Afrique du Nord et l'Europe. Pour ce faire, le programme renforce l'employabilité des personnes des trois pays partenaires intéressés par la migration à savoir: le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. En élargissant les partenariats entre les acteurs clés des pays d'origine et de l'Allemagne, des structures de coopération durables sont créées pour permettre une gouvernance des migrations axée sur le développement et les besoins à long terme.



Participant au projet qui suit une formation professionnelle en Allemagne.

Projet Régional « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord » (THAMM Plus).

Pays Partenaires
Égypte, Maroc, Tunisie.

Partnerinstitutionen
Égypte : Ministère des affaires étrangères de l'émigration et des expatriés égyptiens (MoFAEEE).
Maroc : Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC).
Tunisie : Ministère d'emploi et formation professionnelle (MEFP), Agence nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).
En Allemagne : L'agence Fédérale Allemande pour l'Emploi (BA).

Co-Financé par
Le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), l'Union européenne (UE).

Agence d'implémentation
La composante mandatée par le BMZ et cofinancée par l'UE est mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Durée
2024 - 2026.

Mise en œuvre par



APPROCHE

THAMM Plus poursuit une approche globale de la migration pour le travail et la formation professionnelle. La migration est organisée de manière favorable aux migrant.e.s, aux pays d'origine et aux pays de destination (approche triplement gagnante). Le cadre du programme est fourni par le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Agenda 2030 des Nations unies et la loi allemande sur la migration professionnelle vers l'Allemagne.

THAMM Plus répond aux priorités de la politique migratoire européenne en matière de migration et représente la contribution de l'Allemagne à Initiative de partenariat pour les talents.

AXES DE TRAVAIL

Le projet s'articule autour de trois champs d'action :

1) THAMM Plus améliore l'éventail des mesures de promotion de l'emploi pour les personnes intéressées par la migration, afin qu'elles aient plus de chances de trouver un bon emploi, tant dans leur pays d'origine qu'à l'étranger. Des qualifications techniques supplémentaires, des cours de langue et une formation aux soft skills axée sur la compréhension interculturelle renforcent les possibilités de migration au niveau individuel. Les mesures sont élaborées en collaboration avec les partenaires, les pays d'origine et les partenaires allemands en étroite coordination avec les projets de formation professionnelle. À long terme, le contenu de la formation devrait être intégré dans des programmes de formation nation-

aux sélectionnés. En outre, des mécanismes d'évaluation des compétences sont en cours d'élaboration, afin que les employeurs puissent avoir une idée plus précise des compétences des candidat.e.s.

2) THAMM Plus développe des partenariats entre des acteurs clés dans les pays d'origine et en Allemagne et facilite ainsi la mise en réseau, par exemple entre les écoles professionnelles, les agences pour l'emploi, les chambres, les initiatives des États fédéraux et des régions. Les partenariats sont concrétisés à travers des activités conjointes telles que des salons de l'emploi, des voyages d'études et des ateliers. Ainsi, les partenariats créent un cadre pour ancrer la migration de la main-d'œuvre à long terme.

3) THAMM Plus renforce les capacités des institutions partenaires dans les pays d'origine afin qu'elles puissent progressivement mettre en œuvre des programmes de mobilité de manière autonome. THAMM Plus soutient par exemple la numérisation des processus et la mise en place d'un système d'intégration en Allemagne. Le programme THAMM Plus s'appuie essentiellement ici sur le programme THAMM, dans le cadre duquel des procédures standards pour la migration de la main-d'œuvre ont été élaborées pour les ministères, et les agences pour l'emploi en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Dans ce sens, des apprentis et des travailleurs qualifiés ont été placés dans des entreprises en Allemagne.

Dans le cadre du programme THAMM Plus, les normes élaborées doivent être adaptées aux nouvelles réglementations de la loi allemande sur l'immigration des travailleurs qualifiés.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5 65760 Eschborn
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15
E info@giz.de | www.giz.de

Programme

Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord (THAMM Plus).

Contact

Stephanie Schrade
E thamm@giz.de

Website

<https://www.giz.de/de/weltweit/142874.html>

Lieu et date de parution

Eschborn, octobre 2024

Droits d'image

© GIZ/Tristan Vostry

Avertissement

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de la GIZ et ne reflète pas en aucun cas les opinions de l'Union européenne et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement. © 2024 GIZ. Tous droits réservés.